

Le Plan de Colombo est dirigé par une Commission consultative, formée de ministres des pays membres, qui se réunit tous les ans pour étudier les projets, et échanger des vues sur les questions de programme. Il s'agit d'un organisme consultatif qui, en matière de politique collective, ne prend aucune décision qui lie les membres. Un Conseil de collaboration technique, dont le Canada fait partie, se réunit régulièrement à Colombo pour mettre en œuvre la partie du Plan relative à l'assistance technique. Les réunions de la Commission consultative se sont tenues à Singapour en 1955, à Wellington en 1956, à Saïgon en 1957, à Seattle en 1958, à Djokjakarta en 1959, à Tokyo en 1960, à Kuala-Lumpur en 1961, à Melbourne en 1962 et à Bangkok en 1963. A la réunion tenue à Djokjakarta, la Commission a décidé de prolonger de cinq ans, la durée du Plan à compter de juin 1961. Après chacune de ses réunions annuelles, la Commission publie un rapport sur les progrès accomplis et les projets futurs; chaque rapport renferme aussi un exposé de l'activité des pays participants.

Depuis l'adoption du Plan en 1950 jusqu'à la fin d'avril 1964, le Canada a fourni \$464,670,000 en aide financière et en assistance technique au Sud et au Sud-Est asiatiques; le Parlement a affecté \$41,500,000 à la participation du Canada en 1963-1964.

Dix pays reçoivent actuellement l'aide financière du Canada; les plus fortes contributions sont allées jusqu'ici à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. L'apport du Canada a consisté surtout en aide directe à diverses entreprises de mise en valeur, notamment du matériel destiné à des aménagements d'irrigation et de production d'électricité, des centrales d'énergie, des entreprises de construction et de pêche, et des relevés des ressources, ainsi que du matériel didactique et de laboratoire et des livres. L'apport du Canada a compris, en outre, des dons de matières premières, de denrées et d'aliments, notamment des métaux industriels, de l'amiante, des engrais, du blé, de la farine et du beurre, que les gouvernements bénéficiaires ont pu vendre pour se procurer les sommes que nécessitaient les dépenses sur les lieux afférentes aux programmes de mise en valeur.

Jusqu'en mars 1964, le Canada avait accueilli, dans le cadre du Programme d'assistance technique, plus de 2,500 ressortissants de divers pays de la région du Plan pour leur donner une formation dans une grande variété de domaines dont les principaux sont les suivants: administration publique et finances, agriculture, coopératives, génie, mines et géologie, statistique, enseignement de l'hygiène et bien-être social. Plus de 300 spécialistes canadiens avaient été envoyés dans les pays du Plan de Colombo pour y travailler dans divers domaines (pêcheries, agriculture, génie, mines et prospection, coopératives, administration publique, enseignement, formation professionnelle et santé publique). D'autres spécialistes canadiens avaient fait partie d'équipes chargées de procéder aux relevés aériens des ressources naturelles ainsi qu'à l'installation et à l'exploitation du matériel de production.

**Le Programme des Antilles du Commonwealth.**—En 1958, au moment de la formation de la Fédération des Antilles, le Canada s'est engagé à lui fournir pendant cinq ans de l'aide économique et de l'assistance technique pour une valeur de 10 millions de dollars et a continué à fournir de l'aide à la région après la dissolution de la Fédération; en 1963-1964 une somme de \$2,100,000 a été affectée à la Jamaïque, à la Trinité et Tobago, à la Barbade, aux îles Sous-le-Vent et aux îles du Vent, à la Guyane Britannique et au Honduras Britannique. Le gouvernement canadien a annoncé en novembre 1963 qu'un programme plus important débiterait en 1964-1965 pour les Antilles du Commonwealth.

Le plus important projet entrepris par le Canada à la demande des autorités fédérales a été la construction de deux navires mixtes pour le transport entre les îles. Une somme de près de six millions de dollars a été affectée à ce projet. Les navires ont été armés pendant l'été 1961 et remis au gouvernement des Antilles. Les autres entreprises comprenaient la construction d'un quai en eau profonde à Saint-Vincent, une maison universitaire pour l'Université des Antilles à la Trinité, des installations de manutention dans cinq ports, des écoles dans trois îles, des entrepôts à deux endroits et des réseaux de canalisation d'eau douce dans quatre îles.